

Le fonctionnement de ce nouveau service

- **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DÉDIÉ**, sans surcoût.
- **DISPONIBLE 24H/24 et 7 JOURS SUR 7.**
- **L'APPEL EST TRAITÉ DIRECTEMENT PAR UNE ÉQUIPE MÉDICALE BASÉE EN FRANCE.**
- **LIEN DIRECT AVEC LE MÉDECIN TRAITANT.**
Suite à la téléconsultation médicale, envoi d'un rapport complet au médecin traitant du patient si le salarié en est d'accord.
- **SERVICE INCLUS POUR LE SALARIÉ.**
En souscrivant à la complémentaire santé AXA, toute entreprise peut permettre à ses salariés de bénéficier de ce service.



AXA *Votre* SERVICE

La **téléconsultation AXA** est une consultation médicale par téléphone assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins. C'est un service accessible 24h/24, 7j/7, partout dans le monde, réservé aux bénéficiaires AXA France. L'entretien est protégé par le secret médical.

Avec l'accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soin. S'il le juge nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout en Europe.

Si une situation d'urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d'urgence. La téléconsultation AXA est un service officiellement enregistré, conformément au décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télé médecine, sur la base d'un contrat conclu avec l'Agence régionale de Santé (ARS) compétente. Le service est autorisé par la CNIL et les données sont hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé.

La téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés.

Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.

AXA France Vie. Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre.
Entreprise régie par le Code des assurances - **AXA Assistance France** S.A au capital de 23 840 020 €. 311 338 339 RCS Nanterre. SIRET 311 338 339 00071- 6, Rue André Gide 92320 Châtillon.

Ref 968414 - 01 2016 - Acapulco - Crédits Photos : Photostop - Document d'information non contractuel, réservé aux partenaires d'AXA et aux entreprises.



Vous n'arrivez pas à joindre votre médecin traitant ?

Appelez-nous 24h/24, 7j/7 *

***Téléconsultation médicale AXA**

24 h/24, 7 j/7

LA LIGNE DIRECTE QUI DONNE LA PRIORITÉ À VOTRE SANTÉ



Parce que notre métier est aussi d'être toujours plus proche de vous

En matière de santé, quand on a besoin d'un avis médical, c'est souvent rapidement.

Cependant, certaines situations sont difficiles à anticiper : difficultés à joindre son médecin rapidement, contraintes personnelles d'emploi du temps, déplacement professionnel, éloignement géographique et questions de santé que se pose le salarié chez lui, en vacances, en France ou à l'étranger, pour lui-même et sa famille.

Pour apporter une nouvelle réponse santé aux salariés, **AXA innove et lance le service de Téléconsultation médicale à leur écoute 24h/24, 7j/7 :**



UN PARCOURS SIMPLE ET SÉCURISÉ, ASSURÉ PAR
LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ D'AXA ASSISTANCE
EN LIEN AVEC LE MÉDECIN TRAITANT DU SALARIÉ.

Un nouveau service particulièrement adapté aux besoins des salariés.

Un service conforme au décret N°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémedecine

Téléconsultation médicale Une consultation à distance par un médecin

■ UN SERVICE SIMPLE



Par téléphone



24h/24, 7j/7



En France, partout dans le monde



Si le médecin le juge nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout en Europe.



■ UN SERVICE SÉCURISÉ

La Téléconsultation médicale AXA, c'est :

- Une consultation médicale par téléphone assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins
- Une orientation vers un service d'urgence si une situation d'urgence est détectée
- Un entretien protégé par le secret médical, y compris vis-à-vis de l'employeur
- Avec l'accord du patient, l'envoi d'un compte rendu à son médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soin.
- Un service officiellement enregistré et conforme à tous les critères de sécurité et de confidentialité exigés par la loi.
- Les données sont hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé.

Dans quels cas peut-on contacter ce service ?

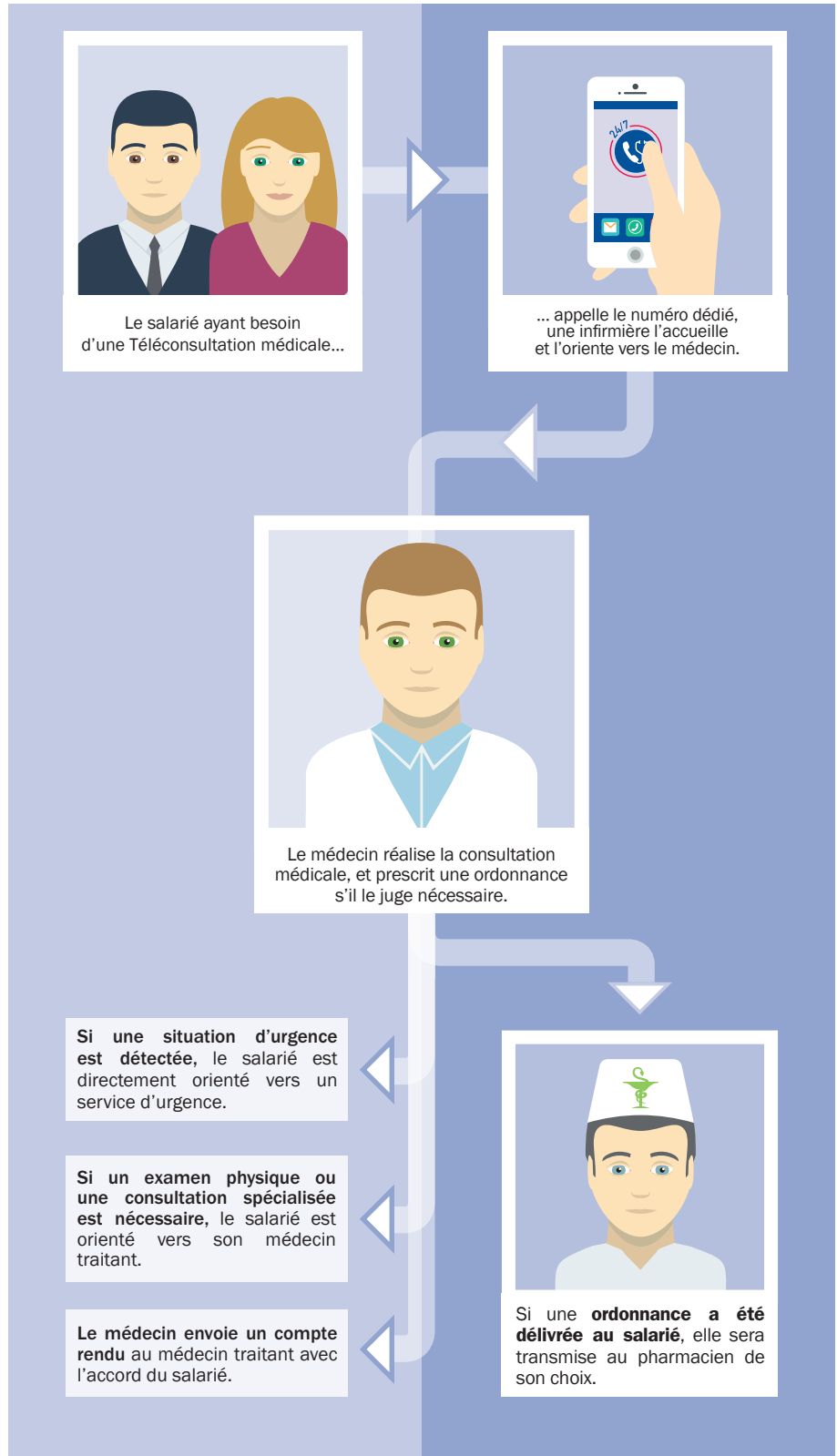
Si le salarié n'arrive pas à joindre son médecin traitant, matin, midi ou soir, depuis son domicile ou de son lieu de travail, en déplacement ou en vacances...

Sur simple appel, le service Téléconsultation médicale aide le salarié à faire le point sur sa situation et lui apporte les réponses adaptées.

La Téléconsultation médicale AXA n'est pas une réponse à tous les problèmes médicaux. La téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.



La Téléconsultation médicale, concrètement



Parce que notre métier est aussi d'être toujours plus proche de vous

En matière de santé, quand on a besoin d'un avis médical, c'est souvent rapidement.

Cependant, certaines situations sont difficiles à anticiper : difficultés à joindre son médecin rapidement, contraintes personnelles d'emploi du temps, déplacement professionnel, éloignement géographique et questions de santé que se pose le salarié chez lui, en vacances, en France ou à l'étranger, pour lui-même et sa famille.

Pour apporter une nouvelle réponse santé aux salariés, **AXA innove et lance le service de Téléconsultation médicale à leur écoute 24h/24, 7j/7 :**



UN PARCOURS SIMPLE ET SÉCURISÉ, ASSURÉ PAR
LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ D'AXA ASSISTANCE
EN LIEN AVEC LE MÉDECIN TRAITANT DU SALARIÉ.

Un nouveau service particulièrement adapté aux besoins des salariés.

Un service conforme au décret N°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémedecine

Téléconsultation médicale Une consultation à distance par un médecin

■ UN SERVICE SIMPLE



Par téléphone



24h/24, 7j/7



En France,
partout dans le monde



Si le médecin le juge nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout en Europe.

■ UN SERVICE SÉCURISÉ

La Téléconsultation médicale AXA, c'est :

- Une consultation médicale par téléphone assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins
- Une orientation vers un service d'urgence si une situation d'urgence est détectée
- Un entretien protégé par le secret médical, y compris vis-à-vis de l'employeur
- Avec l'accord du patient, l'envoi d'un compte rendu à son médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soin.
- Un service officiellement enregistré et conforme à tous les critères de sécurité et de confidentialité exigés par la loi.
- Les données sont hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé.

Dans quels cas peut-on contacter ce service ?

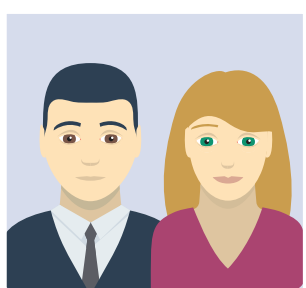
Si le salarié n'arrive pas à joindre son médecin traitant, matin, midi ou soir, depuis son domicile ou de son lieu de travail, en déplacement ou en vacances...

Sur simple appel, le service Téléconsultation médicale aide le salarié à faire le point sur sa situation et lui apporte les réponses adaptées.

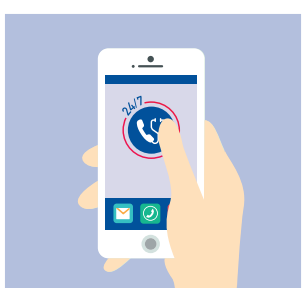
La Téléconsultation médicale AXA n'est pas une réponse à tous les problèmes médicaux. La téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.



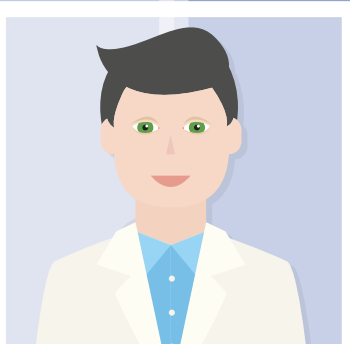
La Téléconsultation médicale, concrètement



Le salarié malade ou ayant besoin d'une Téléconsultation médicale...



... appelle le numéro dédié, une infirmière l'accueille et l'oriente vers le médecin.



Le médecin réalise la consultation médicale, et prescrit une ordonnance s'il le juge nécessaire.

Si une situation d'urgence est détectée, le salarié est directement orienté vers un service d'urgence.

Si un examen physique ou une consultation spécialisée est nécessaire, le salarié est orienté vers son médecin traitant.

Le médecin envoie un compte rendu au médecin traitant avec l'accord du salarié.



Si une ordonnance a été délivrée au salarié, elle sera transmise au pharmacien de son choix.